

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

Rédacteur en Chef :
Le Dr J.-I. DESROCHES.

Siège de l'Administration :
25, RUE SAINTE - THERÈSE.

BOITE 2027, BUREAU DE POSTE.

MARS 1893

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

Sommaire.—Extrait du procès-verbal de l'assemblée trimestrielle du Conseil d'hygiène de la Province de Québec, tenue à Montréal le 7 février 1893.—Annexe : Résolutions adoptées par la Conférence sanitaire tenue à Ottawa les 31 janvier et 1er février 1893, entre les autorités fédérales et provinciales du Canada.—L'hygiène municipale : discours de M. Desjardins.—Le choléra considéré comme un réformeur.—La marche du choléra en 1892.—La fièvre scarlatine.—Le révil de l'enfant.—La variole au Japon.—Conseil d'hygiène publique et de salubrité (Paris) : instructions sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde ; mesures préventives ; mesures à prendre dès qu'un cas de fièvre typhoïde se produit.—Le choléra et l'hygiène.—La mère et l'enfant : conseils aux écoliers ; ies bonbons ; hygiène des jeunes filles.—Questions et réponses.—Salubrité des maisons à Londres.

8ième lettre.

Québec, 7 Janvier 1889.

DR J. - I. DESROCHES, Montréal.

Monsieur,

Je profite du premier moment libre pour accuser réception du " Traité élémentaire d'hygiène privée, que vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir. Je vous en remercie et je souhaite que tous nos compatriotes suivent bien les conseils que vous leur donnez.

Votre tout dévoué serviteur,

† E.-A. CARDINAL TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

LE VIN DE MESSE " INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se trouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe " INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE " INGHAM & Co." chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Épiciers.

EAU DE VICHY

SOURCE DUBOIS

Rue de Nimes, 126, a Vichy (In face les Celestins)

AUTORISÉE ET CONTROLÉE PAR L'ÉTAT

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

SOUVERAINE DANS LA DYSPEPSIE

*les affections de l'estomac, du foie, de l'intestin, des reins,
de la vessie, albuminurie, diabète, gravelle
urique, goutte, rhumatisme, obésité.*

La plus froide (11 degrés) des eaux véritablement de Vichy.

Prise comme eau de table, elle excite l'appétit et assure toujours une bonne digestion.

Dépôt chez tous les pharmaciens et marchands d'eaux minérales.

Agence générale pour le Canada :

A. BRISSET & FILS

MONTREAL.

Authenticité garanti.

L'EXTRAIT PRIMITIF D'ALIMENT CRU

(Présenté à la profession Médicale)

Les principes vitaux du Bœuf Concentré renferme 26 pour 100 d'albumine coagulable.

1878

1892

LE PREMIER ET LE MEILLEUR

APPROUVE ET PRESCRIT

PAR LA

PROFESSION MÉDICALE

— PAR —

Son Excellence Matérielle,

Son Efficacité Clinique

ET SA

Grande Valeur Économique.

14—ANNÉES DE SUCCÈS—14

1878

1892

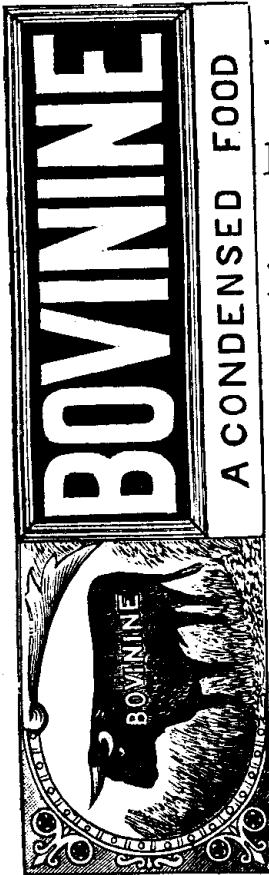
PRÉPARÉE SEULEMENT PAR

THE BOVININE CO.

CHICAGO ET NEW-YORK, U. S. A.

Dépôt pour le Royaume-Uni :

82, SNOW HILL, Londres Angleterre.



L'aliment estant le plus concentré

et le plus nourrissant.

Établissement Hydrominéral de

CONTREXÉVILLE

Source du **PAVILLON**

La seule décrétée d'intérêt public

FORTIFIANTE - AMIE DE L'ESTOMAC

— — —
Saison du 20 Mai au 20 Sept.

Souveraine et sans rivale dans les Affections :

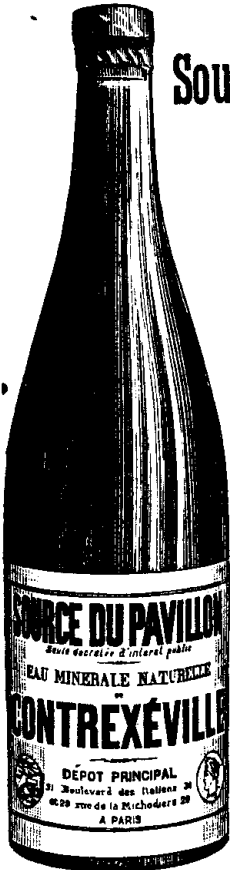
GOUTTE

GRAVELLES

DIABÈTE

MALADIES DU FOIE

VOIES URINAIRES



EXIGER
la Source du

PAVILLON

A. BRISSET & FILS

Agents pour le Canada,

4, Rue St-François-Xavier, - Montreal.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE FONDÉ EN 1884

IXe ANNÉE

MONTRÉAL, MARS 1893

No 11

REDACTEUR EN CHEF :
LE DR J.-I. DESROCHES.

SIEGE DE L'ADMINISTRATION :
25, RUE SAINTE-THERÈSE.
BOITE 2027, BUREAU DE POSTE.

☞ Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement de bien vouloir le faire immédiatement.

PRIME.—Un des ouvrages du Dr DESROCHES, au choix, est donné à celui qui paie son abonnement d'avance.

A NOS LECTEURS

Notre publication obéit à un sentiment philanthropique dans l'œuvre de la vulgarisation de l'hygiène qu'elle poursuit depuis neuf ans.

Mettant à profit les progrès de la science nous avons poussé nos excursions sur les terrains de l'hygiène publique, de l'hygiène privée, de l'hygiène scolaire, de l'hygiène infantile. Nous continuerons ainsi avec ardeur, conviction et confiance.

Si on se reporte aux premières années du "*Journal d'hygiène populaire*," il sera facile de voir la route parcourue, d'apprécier les services rendus et qu'il rend encore chaque jour, de reconnaître combien notre œuvre est utile et bonne.

Notre publication n'a jamais été, ne sera jamais, ne peut être une entreprise commerciale elle est une œuvre de conviction, de philanthropie et de patriotisme. C'est pourquoi nous invitons nos lecteurs de vouloir bien nous continuer leur vaillant concours, se faire, par une solidarité de sentiment, les agents gracieux auprès de leurs amis, les engageant à s'abonner au "*Journal d'hygiène populaire*" en leur tenant ce sage et patriotique langage qui se résume dans les quatre propositions :

1. Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie ;
2. Rien n'est plus dispendieux que la maladie, si ce n'est la mort ;
3. Pour les sociétés, le gaspillage de la vie humaine est le plus ruineux de tous ;
4. La santé dépend plus des précautions que des remèdes (BOSSUET) ; l'hygiène est la gardienne de la santé, la préservatrice de la médecine.

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée trimestrielle du Conseil d'hygiène de la Province de Québec, tenue à Montréal le 7 février 1893.

Le Président donne communication des travaux qui ont été faits à la Conférence sanitaire tenue à Ottawa le 31 janvier dernier et le 1er février courant entre les représentants du Gouvernement fédéral et ceux des Gouvernements provinciaux du Canada.

Cette conférence, convoquée officiellement par l'autorité fédérale, avait pour but de discuter les meilleurs moyens à prendre pour protéger efficacement le pays contre l'invasion du choléra, d'arriver à une entente sur l'adoption de ces moyens afin d'éviter tout conflit de pouvoir et d'assurer à cette œuvre de protection commune la coopération des Gouvernements des Provinces, chacun dans la sphère de sa juridiction.

Un autre but de la conférence était aussi d'amener les Gouvernements des différentes provinces et le Pouvoir fédéral à s'entendre pour avoir un mode général de collection et de compilation de statistiques vitales qui fut utile à la fois et au gouvernement fédéral et au gouvernement de chaque province.

Le Président soumet à l'assemblée les résolutions ci-annexées qui résument tous les travaux de la Conférence et dont le Secrétaire donne lecture.

Après la discussion qui suit la lecture de ce document les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

RÉSOLU :

Que ce Conseil, connaissant le danger imminent dont ce pays est menacé par l'invasion possible du choléra au retour du printemps, et, de plus, comprenant toute la responsabilité qui lui incombe en cette occasion, de protéger efficacement la province de Québec, qui se trouve plus particulièrement exposée au fléau à cause de sa situation qui en fait comme la porte d'entrée du Canada du côté de la mer, approuve les résolutions adoptées à la Conférence sanitaire d'Ottawa ;

RÉSOLU :

Que ce Conseil transmette au Gouvernement de la Province de Québec, avec la copie des résolutions de cette conférence, les obser-

vations ci-dessous dans le but d'attirer spécialement son attention sur les parties de ces résolutions qui intéressent plus particulièrement notre Province, et de lui faire connaître comment les mesures recommandées dans ces résolutions doivent être appliquées à cette Province pour lui garantir la protection sanitaire efficace à laquelle elle a droit.

OBSERVATIONS SUR LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES A LA CONFÉRENCE
SANITAIRE D'OTTAWA.

1ère Résolution : (voir Annexe, page 339).

Les progrès de la science sanitaire moderne sont d'accord aujourd'hui, avec les intérêts du commerce et les exigences de la navigation pour supprimer les longues détentions et transformer les quarantaines, autant que possible, en simples postes d'inspection et de désinfection. L'idéal que doit réaliser une quarantaine maritime est de donner la plus grande somme possible de protection sanitaire tout en entravant le moins possible le commerce et la navigation.

Pour atteindre ce double but, la quarantaine de la Grosse-Ile doit non seulement être pourvue d'un personnel suffisant et compétent, être munie des appareils nécessaires pour faire une désinfection efficace, posséder des hôpitaux et autres bâtiments pour l'isolement et le traitement des malades, pour l'isolement et le logement des suspects et pour l'accommodation des passagers indemnes ; mais elle doit, de plus, avoir un quai à eau profonde auquel puissent venir accoster, en tout temps, les vaisseaux infectés, quai sur lequel doivent être convenablement installés tous les appareils nécessaires à la désinfection, telles que : étuves à vapeur, générateur de l'acide sulfureux et réservoir de la solution mercurielle.

Dans ces conditions, le débarquement des passagers et le déchargement des bagages et autres effets à désinfecter pourront se faire avec sûreté et rapidité, et la désinfection pourra être accomplie avec toute l'efficacité et la célérité possibles.

Les plus gros steamers pourront alors être désinfectés en 24 heures, tandis qu'avec le système actuel d'allèges et de yachts, la même opération exige 3, 4 et même 5 jours, sans compter les inconvénients et les dangers qui peuvent résulter de ces transbor-

dements faits dans les temps de pluie, de grand vent ou de grosse mer, et sans compter, encore, que ce système ne saurait donner les mêmes garanties d'efficacité pour la désinfection.

Le quai à eau profonde est donc l'accessoire obligé, indispensable d'une station de quarantaine maritime, car, abrégéant la détention des vaisseaux et assurant l'efficacité de leur désinfection, il permet de satisfaire aux exigences du commerce et à celles de la salubrité publique dans le plus court délai possible.

L'impossibilité d'avoir ce quai pour la prochaine saison de navigation ne saurait être une raison pour en ajourner la construction. En effet, nous pouvons encore être menacés d'une épidémie l'année suivante, et d'ailleurs, il ne se passe pas une seule saison sans qu'un ou plusieurs vaisseaux arrivent à la quarantaine infectés d'une maladie contagieuse quelconque, et aient besoin de subir une désinfection complète. La raison d'être d'un tel quai n'est donc pas accidentelle mais permanente.

Lorsque ce quai sera construit, l'inspection des vaisseaux continuera, comme aujourd'hui, à se faire au large, par des yachts à vapeur qui iront à leur rencontre, et les vaisseaux infectés seront seuls dans l'obligation de venir au quai pour y subir la désinfection ; les autres, après inspection faite au large, continueront leur route sans autre délai.

Les quelques difficultés que les vaisseaux infectés pourraient avoir à surmonter pour arriver au quai ou en partir, difficultés qui pourraient, peut-être et tout au plus, nécessiter un retard de quelques heures pour attendre la marée haute, ne sont rien comparées au long retard de plusieurs jours qu'exigent aujourd'hui les manœuvres du débarquement, du déchargement et de la désinfection au milieu du fleuve, et comparées aux dangers et aux inconvénients qui peuvent en résulter.

On a vu un exemple de ces inconvénients à la quarantaine de New-York l'an dernier, et les protestations qui se sont élevées de toutes parts contre l'encombrement des vaisseaux détenus, le mélange des indemnes et des infectés à bord de ces vaisseaux, le manque d'accommodation des passagers etc., etc., prouvent suffisamment qu'une station de quarantaine importante, fut-elle même admirablement située et très bien équipée, ne saurait donner satisfaction au public, au commerce et aux compa-

gnies de transport si elle n'est munie, non seulement de tout l'outillage voulu pour l'inspection et la désinfection, mais encore, d'un quai à eau profonde qui permette aux vaisseaux infectés de bénéficier de cette organisation sanitaire, sans avoir à subir une détention toujours onéreuse et souvent vexatoire.

2e Résolution : (voir Annexe).

L'établissement de postes de quarantaine sur la frontière de notre Province ne sera nécessaire que si le choléra devient épidémique aux Etats-Unis, c'est-à-dire que si, après y avoir pénétré, la maladie échappe au contrôle des autorités sanitaires américaines. Mais, comme ces quarantaines peuvent être requises d'un jour à l'autre et qu'il serait trop tard d'attendre le jour où elles deviendraient nécessaires pour les préparer, il faudrait que le Gouvernement fédéral eut sous la main, dès à présent et prêt à servir, tout l'outillage voulu : étuves, appareils générateurs d'acide sulfureux etc., et put s'assurer d'avance les services de médecins expérimentés pour prendre la direction de ces postes ; car ce Conseil ne croit pas à la compétence des collecteurs des douanes, qui, dans son opinion, ne devraient jamais être *ex officio* officiers de quarantaine.

Il faudrait aussi que le Gouvernement fédéral déterminât, dès à présent, quels sont les points de la frontière où ces postes de quarantaine seraient établis, lesquels deviendraient les seuls points d'entrée par où les passagers et les marchandises pourraient pénétrer dans la Province. Il faudrait, en un mot, que tout fut prévu et préparé dès maintenant afin que le danger se présentant, toute cette organisation pût entrer en activité sans subir des retards et des tatonnements qui en compromettraient l'efficacité.

4e Résolution : (voir Annexe).

Ce Conseil désire éviter à tout prix que dans les ports non pourvus de quarantaine on laisse aux collecteurs des douanes la responsabilité de décider si, oui ou non, l'inspection par un médecin est nécessaire, et, en conséquence, il insiste pour que les vaisseaux qui ne remontent pas le fleuve jusqu'à la Grosse Ile, subissent toujours une inspection médicale dans le port de destination, avant d'obtenir l'entrée à la douane.

Si, après l'inspection, le médecin ne croit pas devoir accorder

au vaisseau à libre pratique, soit qu'il tombe sous le coup des réglemens relatifs à la désinfection ou à la détention, soit pour toute autre raison, ordre serait donné au capitaine de se rendre à la Grosse Ile, si sa destination est un des ports du fleuve St-Laurent, ou à une autre station de quarantaine munie d'appareils suffisants pour la désinfection, si sa destination est un des ports de la Baie des Chaleurs ou du golfe St-Laurent et que la distance à parcourir pour s'y rendre soit moindre que celle à parcourir pour se rendre à la Grosse Ile.

5e Résolution : (voir Annexe).

Ce Conseil approuve fortement cette résolution, trouvant qu'il serait imprudent de faire une distinction entre les bagages d'émigrants venant de régions infectées et ceux venant d'une contrée réputée saine ; d'abord, parce que comme le grand nombre des émigrants vont s'embarquer dans un pays étranger, il devient très souvent impossible de constater, à l'arrivée d'un vaisseau, le véritable point de départ de chacun de ces émigrants ; et ensuite, à cause du contact continu qui existe entre les émigrants sains et les émigrants suspects à bord du vaisseau pendant la traversée.

Le fait d'avoir séjourné longtemps dans un pays sain avant de s'embarquer pour faire la traversée océanique, et ce, sans y avoir développé la maladie, n'est pas suffisant pour conclure à l'inocuité des bagages des émigrants dont le point de départ a été un endroit frappé d'épidémie. En effet, les émigrants en transit ne déballent leurs bagages que lorsqu'ils sont arrivés de ce côté-ci de l'Atlantique et, par conséquent, nous avons plus à craindre leur arrivée parmi nous que les pays qu'ils traversent, sans y rien ouvrir de leurs bagages, ont à craindre leur passage chez eux.

6e et 7e Résolutions : (voir Annexe).

L'opportunité de ces mesures est trop évidente pour insister sur la nécessité de les mettre en pratique. Cependant, pour plus de sûreté encore, ce Conseil insiste pour qu'aussitôt après l'arrivée d'un vaisseau parti d'un port infecté ou ayant eu du choléra à bord, les officiers de quarantaine envoient immédiatement, à chaque État ou à chaque Province, la liste des passagers de chaque classe en destination de tel État ou de telle Province ; cette notification devant permettre aux Conseils d'hygiène de Pro-

vince ou d'Etat de faire surveiller ces passagers par les autorités municipales de l'endroit où ils se rendent et d'intervenir au moindre symptôme d'infection.

Ce Conseil ne fait ici que demander, lorsqu'il y a du choléra à bord d'un vaisseau, d'appliquer aux passagers de première et de seconde classe la notification que la 8e résolution requiert, en tout temps, pour les émigrants, qu'ils soient sur un vaisseau indemne ou infecté.

9e Résolution : (voir Annexe).

Cette résolution relative aux réglemens de la quarantaine de terre serait plus complète si, lorsque le choléra est épidémique aux États-Unis, elle défendait l'entrée au Canada de tout émigrant en provenant ou y ayant passé en transit.

10e Résolution : (voir Annexe).

Ce Conseil attire l'attention du Gouvernement sur les dangers et les inconvénients que comporterait la détention, sur les frontières de la Province, des émigrants qui se rendent aux États-Unis et qui n'ont pas satisfait aux exigences des réglemens de quarantaine de cette République, et insiste sur la nécessité qu'il y a d'exiger qu'aucun émigrant en destination des États-Unis ne débarque sur le territoire de la province de Québec avant de s'être conformé aux exigences des réglemens du Gouvernement de Washington ou de ceux des États limitrophes au Canada, à travers lesquels il doit passer pour se rendre au lieu de sa destination.

11e Résolution : (voir Annexe).

Ce Conseil est d'avis que la prohibition serait le seul moyen efficace de mettre la Province à l'abri des dangers que comporte l'importation des chiffons, car leur provenance peut difficilement être retracée. En 1890, lorsque le choléra fit son apparition en Espagne, l'Angleterre prohiba l'importation des chiffons venant de cette contrée infectée quand ces chiffons devaient être employés chez elle, mais n'en défendit pas le passage en transit dans ses ports. Qui nous assure qu'il n'en est pas encore ainsi ?

Le Conseil n'est pas sans se rendre compte des difficultés et des dépenses que peuvent entraîner les mesures de quarantaine qu'il

vient de recommander au Gouvernement dans les observations qui précèdent ; néanmoins, il croirait manquer à son devoir s'il n'insistait pas sur la nécessité de prendre ces mesures, car il est convaincu que les intérêts en jeu sont suprêmes et que les désastres causés par une épidémie de choléra dans la province de Québec seraient irréparables.

D'ailleurs, la nécessité d'avoir des quarantaines bien organisées pour se protéger contre l'importation des maladies épidémiques ou contagieuses est admise par toutes les autorités sanitaires et par tous les Gouvernements.

Cette nécessité existera tant que l'hygiène n'aura pas fait des progrès suffisants pour faire disparaître de l'univers entier les foyers pestilentiels propagateurs des germes de ces maladies, et, tant que, dans chaque pays, tout ce qui intéresse l'assainissement du sol, la pureté des eaux potables, la sûreté du drainage, la salubrité des habitations, la vulgarisation de l'hygiène, l'observance de ses lois sous la direction d'organisations sanitaires municipales efficaces, n'en sera pas arrivé à un tel degré de perfection que les autorités puissent courir le risque de laisser introduire, dans un pays, les germes d'une maladie épidémique, sans crainte de les voir se propager dans des milieux infectieux et avec la certitude de pouvoir les détruire sur place s'ils viennent à se développer.

L'Angleterre elle-même, qui n'a pas reculé devant la dépense de millions de dollars pour son assainissement et qui est le pays qui se rapproche le plus des conditions sanitaires ci-dessus décrites, possède cependant, dans chacun de ses ports, un système régulier d'inspection et de désinfection, sous la direction du Bureau d'hygiène local, ce qui constitue un véritable système régulier de quarantaine.

Cependant, les hygiénistes anglais ne paraissent pas encore satisfaits de cet état de choses, car à leur dernière convention tenue à Southampton, ils se sont unanimement prononcés en faveur d'un système impérial de quarantaine, pour remplacer l'ordre de choses actuel qui laisse tout sous le contrôle des autorités locales de chaque port ; et les revues d'hygiène anglaises, le " Public Health " entr'autres, se prononcent en faveur de cette réforme.

Sous les circonstances, le Conseil d'hygiène de la province de

Québec, est convaincu, et le Gouvernement l'admettra avec lui, que notre pays, où les connaissances et les organisations sanitaires sont encore loin d'être ce qu'elles devraient être, a absolument besoin d'un système de quarantaine aussi parfait que possible qui le protège contre l'invasion des maladies du dehors, et qui soit, en même temps, une sauvegarde efficace pour notre province en particulier.

ANNEXE

RESOLUTIONS adoptées par la Conférence sanitaire tenue à Ottawa les 31 Janvier et 1er Février 1893, entre les autorités fédérale et provinciales du Canada.

1ère Résolution.

Les stations de quarantaine maritime de la Grosse Ile, d'Halifax, de St-Jean, N.-B.; de William Head et de Chatham N.-B. doivent être pourvues d'un quai à eau profonde, d'étuves à vapeur, d'un réservoir pour la solution mercurielle, d'un générateur d'acide sulfureux, d'un approvisionnement l'eau suffisant, d'un hôpital, de bâtisses pour y loger convenablement les différentes classes de passagers pendant leur détention, enfin de tout ce qui est nécessaire pour en faire des stations sanitaires de première classe.

2e Résolution.

Des postes sanitaires doivent être établis sur la frontière à Rouse's Point, à St-Albans, aux chutes Niagara à la jonction McAdam ainsi qu'à tout autre point de communication avec les Etats-Unis où il deviendrait nécessaire d'en établir selon les circonstances. Ces postes où doit se faire l'inspection médicale sous le contrôle d'officiers compétents doivent être pourvus d'appareils à désinfection, de maisons de détention et de tout l'outillage nécessaire pour protéger efficacement le pays contre l'entrée du choléra. On doit également établir à Winnipeg, l'entrepôt des émigrants qui se dirigent à l'est ou à l'ouest, un poste sanitaire bien équipé.

3e Résolution.

Le contrôle et la direction des différentes stations de quarantaine maritime et autres doivent être confiés à un officier spécial expérimenté, nommé par le Gouvernement fédéral, qui a le pouvoir d'édicter d'urgence telles mesures quaranténaires qu'il juge nécessaire pour la sûreté publique ; cet officier doit aussi, de temps à autre, faire la visite de tous les postes dans le but de les maintenir en état d'efficacité.

4e Résolution.

Les vaisseaux venant de ports étrangers doivent se présenter à l'inspection médicale avant de recevoir de la douane leur libre entrée dans le port. Si une maladie contagieuse existe actuellement ou s'est déclarée à bord du vaisseau pendant le voyage, l'inspecteur médical nommé par le Gouvernement ordonne à tel vaisseau de se rendre à la station de quarantaine la plus proche pour y subir la désinfection.

5e Résolution.

Le bagage de chaque émigrant qui arrive dans le pays pendant qu'une maladie contagieuse sévit à l'étranger à l'état épidémique, doit être désinfecté de la manière déjà recommandée par cette Conférence, et cette désinfection doit avoir lieu à un poste régulièrement établi.

6e Résolution.

Les vaisseaux venant d'un port européen infecté, même s'il ne s'est déclaré à bord pendant le voyage aucune maladie infectieuse, doivent être complètement désinfectés à une station régulière de quarantaine.

7e Résolution.

Les vaisseaux qui ont eu du choléra à bord pendant la traversée doivent être désinfectés et détenus à la quarantaine pendant une période de sept jours à partir de la date de la guérison du dernier cas de cette maladie.

8e Résolution.

Pendant les temps d'épidémie, les émigrants doivent être tenus sous observation jusqu'à l'endroit de leur destination. Pour

cela, le Gouvernement doit exiger que les compagnies de transport fournissent à chaque émigrant, pendant qu'il est à bord, un passeport sanitaire en la forme déclarée satisfaisante par les officiers de quarantaine et les autorités sanitaires provinciales. Ce passeport, une fois visé par l'officier de quarantaine, sert de laisser-passer jusqu'à destination auprès des officiers chargés de faire ailleurs l'inspection médicale. Les officiers de quarantaine doivent donner connaissance, soit par lettre ou par dépêche télégraphique, aux autorités provinciales de l'arrivée de ces émigrants sur leur territoire, et ces dernières transmettent l'information à chaque municipalité intéressée.

9e Résolution.

(Ce qui suit ne s'applique pas aux bagages d'émigrants auxquels on a pourvu ailleurs).

(a) Les passagers par voie ferrée qui ne viennent pas d'un endroit où une maladie est à l'état épidémique auront libre accès sur le territoire.

(b) Les passagers qui ne sont pas malades, mais qui viennent d'un endroit infecté, ont à subir la désinfection de leur linge sale seulement, et ils peuvent continuer leur route à condition qu'ils présentent leur passeport au greffier de la municipalité dans laquelle ils se rendent. L'officier de quarantaine avertit le greffier en même temps que le Conseil d'hygiène de la Province de l'arrivée de ces personnes.

(c) Les passagers malades ou apparemment malades d'une maladie infectieuse sont transportés à un lazaret, ceux qui ont occupé le même char qu'eux sont détenus pendant 48 heures et les linges ou effets qu'ils ont avec eux sont désinfectés. Ces passagers sont ensuite laissés libres à condition toutefois qu'ils présentent leur passeport au greffier de la municipalité où ils se rendent. L'officier de quarantaine avertit le greffier en même temps que le Conseil d'hygiène de la Province de l'arrivée de ces personnes.

(d) Les passagers en transit qui ne sont que suspects d'avoir une maladie contagieuse peuvent se rendre à leur destination pourvu que l'officier de quarantaine avertisse de leur arrivée le Conseil d'hygiène de l'État ou province dans lequel ils se rendent.

(e) Les chars dans lesquels il y a eu des personnes malades sont désinfectés.

(f) Les chars venant d'endroits infectés doivent être pourvus de cabinets à désinfectants.

10e Résolution.

Dans le cas où le Gouvernement des États-Unis imposerait, cette année, une quarantaine de 20 jours aux émigrants qui, laissant les ports de l'Europe, veulent se rendre aux États-Unis, en passant par le Canada, le Gouvernement fédéral doit adopter la même mesure sanitaire contre ces émigrants.

11e Résolution.

Lorsque le choléra sévit à l'étranger à l'état épidémique, l'importation des chiffons provenant ou expédiés d'un pays infecté doit être défendue.

12e Résolution.

Les chars contenant des marchandises susceptibles d'être infectées, telles que : bagages, vêtements, chiffons, peaux crues, cuirs, plumes, crins, reliquats d'animaux, laine non paquetée, etc., et venant d'un pays infecté, doivent être convenablement désinfectés.

13e Résolution.

La Conférence recommande avec instance aux Provinces qui n'ont pas encore de Conseil d'hygiène ou autre forme d'organisation sanitaire, de demander à leur Législature respective l'établissement d'une telle organisation tant pour leur protection que pour celle des provinces qui leur sont limitrophes.

14e Résolution.

La Conférence désire voir les autorités fédérale et provinciales faire en commun la collection, la compilation et la publication des statistiques vitales du Canada et recommande :

(a) Que le coût de ces statistiques soit divisé entre les Gouvernements fédéral et provinciaux d'après les bases suivantes : 1° le coût de l'enregistrement sera divisé également entre les Gouvernements fédéral et provinciaux qui font cet enregistrement 2° ; le montant à payer par le Gouvernement fédéral à chaque Province pour la collection des statistiques sera, dans chaque cas, basé

sur le nombre relatif des naissances, des mariages et des décès enregistrés par chacune.

(b) Que les formules employées pour la collection des statistiques, dans chaque province, soient aussi uniformes que possible.

L'HYGIENE MUNICIPALE

Discours de M. Desjardins

Nous reproduisons ici la partie du discours qui concerne l'hygiène publique qu'a prononcé M. le Sénateur Desjardins à l'occasion de son installation comme Maire de Montréal :

“ La santé publique, prise dans son ensemble, est une des plus grandes questions qui puissent être soumises à vos délibérations, Messieurs, au moment où nous sommes sérieusement menacés de l'invasion d'une épidémie cholérique. Sur tout le continent les mesures les plus sévères de quarantaine et de préventions sanitaires ont été adoptées. Ici même, le comité d'hygiène a installé des appareils de désinfection, a augmenté son personnel en lui ajoutant un ingénieur sanitaire, a redoublé sa surveillance et donne une attention spéciale au service des vidanges. Au point de vue de la santé publique, il est incontestable que ce service laisse beaucoup à désirer. Je suis informé que les déchets, au lieu d'être complètement incinérés, comme le voulait le contrat de l'entreprise, ont servi au remplissage des excavations et des parties basse des quartiers-Est de la ville et de leur voisinage immédiat.

“ Ces accumulations de matières putrescibles sont de véritables couches chaudes pour la propagation des plus graves maladies ; et ce ne serait pas sans raison, si ces informations sont correctes, que la Commission provinciale d'hygiène aurait protesté à plusieurs reprises contre cette violation de toutes les lois sanitaires et aurait mis la ville en demeure de mettre fin à un état de choses aussi désastreux pour la santé publique.

“ La question se présente ici de savoir si la municipalité n'agirait pas avec prudence en construisant elle-même des incinérateurs puissants, pourvus de toutes les améliorations modernes, comme cela se pratique dans les grandes villes d'Angleterre. Elle ferait elle-même l'incinération de ses vidanges de manière à en assurer la combustion parfaite. Vous en étiez venu à cette décision, messieurs, lorsque vous avez été arrêtés par la difficulté de trouver des terrains convenables pour la location des incinérateurs.

“ J'espère que cette manière de voir prendra, car c'est la seule qui puisse assurer à la ville de Montréal un service des vidanges qui ne laisse rien à désirer.

“ Je croirais manquer à mon devoir si je n'attirais pas votre attention sur la nécessité qu'il y a, pour la ville de Montréal, de pourvoir à l'organisation d'un service d'hôpital approprié pour le traitement des maladies contagieuses et pour leur isolement.

“ L'hôpital civique répondrait à ce besoin si on l'eût bâti par pavillons au lieu d'en faire un seul corps de logis. Chaque pavillon aurait été réservé pour certaine maladie, et on aurait pu ainsi utiliser constamment cet hôpital pour la diphtérie, la scarlatine, la rougeole, etc., tout en réservant un ou deux pavillons pour picotte. C'eût été plus pratique que de dépenser, comme on l'a fait 40 000 à 50 000 dollars pour un hôpital destiné à recevoir uniquement des cas de picotte qui ne se présenteront peut être jamais.

“ On pourrait encore aujourd'hui remédier à cet état de choses en construisant, sur le terrain de l'hôpital civique actuel, une petite bâtisse qui servirait à isoler les premiers cas de picotte qui pourraient se présenter et donnerait le temps de congédier de l'hôpital même tous les autres malades pour faire place aux picottés en cas d'épidémie.

“ On paraît croire dans certains quartiers, que c'est aux hôpitaux ordinaires à pourvoir aux malades contagieux, mais tel n'est pas le cas, et il serait injuste qu'il en fut ainsi, attendu que la municipalité ne donne aucun subside à ces hôpitaux, et que ces derniers, d'ailleurs, n'ont pas les conditions d'isolement voulues pour leur permettre de recevoir sans danger pour les autres malades des cas de maladies contagieuses.

“ Toutes ces questions s'imposent davantage cette année à notre considération, parce que le fléau qui nous menaçait l'année dernière n'est pas complètement éteint et que le retour des communications avec l'Europe peut, à chaque instant, l'amener à nos portes.

“ Les intérêts les plus sacrés de nos familles et de la population confiée à notre direction nous font donc un devoir de faire tous les sacrifices nécessaires pour mettre notre cité à l'abri de ce danger ou pour, au moins, en diminuer les ravages.

“ N'oublions pas non plus que des milliers d'étrangers venus de toutes les parties du monde vont nous visiter, l'été prochain, ou passer à travers notre ville pour se rendre à la grande exposition de Chicago.

“ Nous devons plus que jamais faire en sorte que ces visiteurs, dont un grand nombre seront des personnages distingués, admire non seulement la beauté de notre port, de nos édifices publics et de nos résidences privées, mais encore la propreté de nos rues et l'efficacité des mesures adoptées pour rendre notre ville salubre.”

La nomination d'un ingénieur au Département d'hygiène et de salubrité publique de notre ville est très bien accueillie par la population Montréalaise. C'est qu'on comprend l'utilité d'un tel fonctionnaire municipal. En effet, le caractère professionnel d'un tel fonctionnaire le rend très apte à l'étude de l'hygiène en ce qui concerne la salubrité de l'habitation et l'assainissement de la rue.

Ainsi l'installation des appareils sanitaires dans les habitations nouvelles, les améliorations dans les anciennes, un aperçu sanitaire de notre réseau d'égouts, tendant ainsi régulariser les travaux que l'on exécute sous nos rues, tel doit être la partie la plus intéressante du programme de M. l'ingénieur du Département d'hygiène et de salubrité publique.

Les immondices produites dans une ville peuvent se ranger en deux groupes :

1. Les détritns ménagers, les déjections des animaux qui parcourent les rues, et les débris de toute nature qui jonchent le sol, etc. ;

2. Les matières de vidange, recueillies dans les fosses fixes.

A Montréal, chaque famille est tenue de réunir les détritns ménagers dans un récipient, d'où ils sont versés, à des jours déterminés, dans des voitures affectées spécialement à ce service. C'est une question d'assainissement d'une grande importance pour la santé publique. C'est au pouvoir municipal qu'il appartient de poursuivre la réalisation de la salubrité la plus parfaite pour notre ville. Il suffit pour cela que la ville se charge de ce service d'enlèvement des détritns ménagers et de leur incinération. Ce service ainsi fait par la ville elle-même présente plus de garantie, car elle n'a pas, comme le contracteur, à réduire le plus possible les dépenses du service en vue de réaliser un plus fort profit.

Les fosses fixes sont en décroissance à Montréal. Leur nombre diminue chaque année d'une façon notable, grâce aux efforts constants de notre Médecin municipal, M. Laberge. Cependant devant la crainte du choléra qui vient d'hiverner en Europe, il serait à souhaiter que l'on saisisrait l'occasion pour sévir plus sévèrement contre cette violation de l'hygiène et de la salubrité publique. La chose en vaut la peine, il y a là un danger public.

L'hôpital destiné aux maladies contagieuses, comme le fait remarquer son honneur le Maire de Montréal, M. Desjardins, ne répond pas aux exigences de l'hygiène moderne. En 1887, époque de la construction de cet hôpital, nous écrivions dans ce journal, que l'on aurait dû choisir, le système de pavillons ronds, dispersés sur un grand terrain et réunis par des galeries de communication. Nous ajoutons : MM. les échevins, en adoptant le plan de l'hôpital actuel, ont oublié que les médecins hygiénistes seuls pouvaient juger si ce plan est conforme aux exigences de l'hygiène moderne. M. Laberge, le médecin municipal n'a pas même été consulté sur la question. C'est presque incroyable, mais c'est bien vrai. Les \$10 000 que la ville a dépensé pour cette construction est une perte.

La salubrité de l'habitation et l'assainissement de la ville assurent au triple point de vue de l'hygiène, de l'économie sociale et de la moralité publique.

Les connaissances relatives à la salubrité de l'habitation assurent en majeure partie la conservation de la santé de la famille.

Au point de vue de l'économie sociale, de l'observance des lois de l'hygiène, résulte la conservation de plusieurs existences humaines par an et par millier d'habitants. D'ailleurs, nous savons

que, dans toutes les villes où l'on a exécuté des travaux d'assainissement d'après les principes de l'hygiène la mortalité a diminué jusqu'à 15 pour 1 000 habitants et par an.

Au point de vue de la moralité, toutes les questions relatives à la salubrité de la maison présentent un intérêt capital, car l'insalubrité des logements exerce l'influence la plus désastreuse sur le moral et le physique des personnes qui les occupent.

Ne négligeons donc rien pour assurer l'assainissement de notre ville et la salubrité de nos demeures. L'histoire du passé nous montre que la maladie, sous ses formes les plus horribles, a quelquefois détruit des populations entières qui vivaient dans une ignorance complète des lois de l'hygiène. Mais aujourd'hui, la science de l'hygiène éclaire les peuples et leur enseigne comment traverser heureusement les sentiers de la vie. A eux d'en profiter.

Écoutons les enseignements de l'hygiène.

Dr D...

MALADIES CONTAGIEUSES

On lit dans le Rapport des opérations du Bureau d'hygiène de la cité de Québec :

Il y a eu diminution marquée dans le nombre de cas de maladies contagieuses déclarés au Bureau d'hygiène en 1892, si on compare avec 1891 : 601 cas au lieu de 1115.

Cette diminution a porté surtout sur la diphtérie. Elle a été régulière et continue depuis le mois de janvier, jusqu'à la fin d'août. Depuis le mois de septembre, toutefois, les cas sont redevenus plus nombreux, sans atteindre la proportion des premiers mois de l'année. Ainsi la moyenne, par mois, qui a été de 62 pour les mois de janvier, février, mars et avril, est tombée à 15 pour les quatre mois suivants. Elle est remontée à 35 pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Le mois de décembre accuse, de nouveau, une décroissance sur le mois de novembre.

Il y a eu diminution également dans le nombre de cas de fièvre typhoïde, 49 en 1892, contre 80 en 1891.

Seule la scarlatine a donné un léger excédant, 84 cas au lieu de 63. Cet excédant s'est surtout manifesté en novembre et décembre.

Pour revenir à la diphtérie, puisque c'est surtout contre cette maladie que le Bureau d'hygiène a dû lutter depuis quelques

années, si on cherche à se rendre comptes des causes probables qui prolongent, d'une façon si étrange, au milieu de nous, l'existence de ce fléau terrible, qui a fait 401 victimes en seule année 1891, ainsi qu'il appert par le relevé pris aux différents cimetières de la ville, je crois qu'on peut arriver à la conclusion que, si la maladie se propage ordinairement d'une personne à l'autre, une fois qu'elle est apparue dans une famille, son introduction dans la maison s'opère bien souvent, grâce à un drainage privé grossièrement défectueux.

Toutes les fois, à peu près, que, la diphtérie ayant fait son apparition dans une maison, on a consenti à en faire examiner sérieusement tout le système des égouts, par un plombier compétent, on a trouvé des tuyaux en mauvais ordre ou des waters-closets de construction absolument vicieuse. Or la diphtérie existe depuis trop longtemps à Québec pour que les germes de la maladie ne pullulent pas dans tous les égouts publics. Que les gaz de ces derniers ne pénètrent dans les maisons, grâce, aux défectuosités des égouts privés, il est tout naturel de croire que ces gaz entraîneront ces germes avec eux.

Il y a un grand nombre de maisons, par la ville, qui servent constamment de ventilateurs aux égouts publics. Ce sont toutes celles dont les conduits n'ont pas d'esses de sureté sous les évier, les bains ou les water-closets. Nos inspecteurs en trouvent constamment dans ces conditions. D'autres, qui ont bien les fermetures hydrauliques requises, mais dont le tuyau de chute ne s'élève pas au-dessus du toit, remplissent encore ce rôle de ventilateurs de l'égout d'une façon intermittente, à l'occasion des grands vents, surtout si ces vents soufflent du nord et de l'est. A marée basse, l'air s'engouffre alors dans les bouches béantes de nos grands égouts collecteurs, et repousse avec force les gaz dans les branchements des maisons, qui, presque nulle part, ne sont munis de coupe-air avant leur abouchement à l'égout. Soumis à une pareille pression, ces gaz, ne pouvant s'échapper au-dessus du toit parce que le tuyau de chute n'y débouche pas, traversent le liquide des syphons et se répandent dans les maisons. Ceci est surtout vrai en hiver, quand la plupart des bouches d'égouts, qui sont les ventilateurs naturels de ces canaux, sont recouvertes de glace et de neige.

Je ne parle pas des fissures dans les tuyaux, des soudures incomplètes. Et qui peut dire qu'il n'y a pas de pareils défauts, quand presque tous ces conduits sont soigneusement cachés à la vue par une boiserie fixe, qui en rend l'inspection presque impossible? Je ne parle pas non plus du système si justement condamné des pan-closets qu'on trouve encore pourtant dans presque toutes les maisons.

Le fait est que, jusqu'à présent, les travaux de plomberie et du drainage à l'intérieur des habitations n'ont été soumis à aucune réglementation de la part du Conseil; et ce n'est que tout récemment qu'une loi provinciale a été émanée par notre législature sur cette matière; et encore cette loi ne prévoit pas l'établissement d'un coupe-d'air entre la maison et l'égout, de façon à intercepter l'entrée des gaz, de ce dernier dans les drains privés. La conséquence c'est que chacun a fait comme il l'a entendu, sans plan régulier, et si graduellement les water-closets ont remplacé les fosses d'aisances, l'hygiène des maisons n'y a pas toujours gagné.

Ce qu'il importe, à l'heure actuelle, c'est l'adoption par le Conseil d'un règlement un peu ferme sur cette matière. Dès que nous aurons des drains privés, bien construits, c'est-à-dire étanches, disconnectés, si possible, de l'égout de la rue, par des coupe-air hydrauliques, ayant des tuyaux de chute s'élevant au-dessus des toits, et munis, en outre, des eses de sûreté nécessaires; dès que les gaz des égouts, en un mot, ne pourront plus pénétrer dans nos demeures, la diphtérie n'y pourra entrer que par la contagion directe d'une personne à l'autre, et cette voie de propagation peut être plus facilement surveillée et supprimée que la première.

DR L. CATELLIER.

LE CHOLERA CONSIDÉRÉ COMME UN REFORMEUR

Le fascicule de février des *The Annals of Hygiene* de Philadelphie (Dr Joseph Edwards) contient un petit article qui, sous son titre de prime abord paradoxal: *Le choléra considéré comme réformeur*, nous paraît être, en réalité, très suggestif et très vrai. Nous le traduisons ici *ad litteram*, sans nous préoccuper de la tournure française de la phrase.

“ Le Dr C. A. Lindsley, le secrétaire du Bureau d'hygiène de Connecticut, qui n'ouvre jamais la bouche que pour dire des choses sensées, observe avec raison que le mouvement notable d'opinion qui s'est produit depuis plusieurs années en faveur des matières afférentes à l'hygiène publique s'est manifesté récemment d'une manière simultanée, dans les cités, les villes et villages, par le fait pratique d'assurer leur salubrité et leur propreté.

“ Partout, avec l'approbation de tous, et avec une immunité inconnue jusqu'alors, ont été instituées, d'une façon systématique, des inspections sanitaires de maison à maison. Les rues ont été balayées et nettoyées, des lieux d'aisances privés et des fosses fixes ont été construits, les immondices de la maison ont été enlevées et portées au loin, d'abondantes aductions d'eau pure ont été mises à la disposition des habitants, des systèmes plus perfectionnés d'égout ont fonctionné à la satisfaction générale.

“ Ces aspirations légitimes de réformes se sont généralisées dans le Connecticut comme dans les autres États de l'Union. En Amérique, comme en Europe, on a fini par avoir confiance dans la conviction des hygiénistes, et l'on a adopté leur croyance avec leur axiome : “ la propreté c'est le salut. ”

“ Le grand apôtre de l'hygiène dans cette réforme, c'est le choléra. Le choléra est un prédicateur pratique qui démontre ses doctrines par des actes. Partout où il rencontre une population qui dédaigne ses enseignements, sans perdre son temps à trouver des arguments nouveaux, il porte la mort dans ses rangs.

“ L'Europe et l'Amérique ont eu des enseignements analogues, et elles auraient grandement raison de profiter de la leçon. Il est fort désirable que, l'une et l'autre, se hâtent d'obéir aux commandements de cet *instructeur* despotique, arbitraire et impitoyable des lois et préceptes de la santé publique.

“ Le choléra a été appelé, très justement, le *grand inspecteur sanitaire de la nature*. Lorsqu'une agglomération humaine se met ouvertement en guerre contre les préceptes hygiéniques, lorsqu'elle se vante d'adopter et de suivre les habitudes bestiales de la saleté, le choléra s'empresse d'apparaître pour contrôler la situation des hommes et des choses, et il burine avec énergie et

décision, en traits ineffaçables, les règles qui représentent la vie en parfaite santé.

“ Le choléra est à la fois l'auteur et le promoteur de la *Sanitation* (science et art de la santé), et malgré l'énergie destructive qui préside à ses allures, il doit être considéré comme un *bienfaiteur de la race humaine*, car, par les réformes sanitaires qu'il a inspirées, il a sauvé un nombre d'existences humaines beaucoup plus considérable, que n'ont été les victimes qu'il a successivement fauchées.”

DR ÉCHO.

LA MARCHÉ DU CHOLÉRA EN 1892

M. Proust a donné, sur la marche du choléra en 1892, des renseignements officiels que consulteront avec profit les épidémiologistes.

Le 4 avril, le choléra paraît dans la vallée de la Seine, le 4 juin il apparaît à Bakou. Il y a donc eu deux courants, l'un né le 4 avril dans la banlieue de Paris a mis trois mois à gagner la capitale. De là il a rayonné dans toute la France. Le deuxième courant du Turkestan, apparut à Bakou le 4 juin ayant suivi le transcaucasien. De là il envahit la Russie, l'Allemagne, causa l'épidémie de Hambourg et enfin gagna la Hollande faisant sa jonction dans ce pays avec le choléra venu de Paris.

La Hongrie fut envahie par le choléra venu de Hambourg. Ce même choléra fut importé en Amérique comme le choléra de Russie fut importé en Asie. Le choléra de Bakou a tous les caractères du choléra d'importation. Le choléra de Paris, au contraire, a évolué lentement, avec faible mortalité.

En 1832 et 1849, le choléra était venu de Bakou. En 1854-55, il y eut une reviviscence de l'épidémie de 1849.

En 1892, l'Allemagne, la France, la Russie furent frappées plus ou moins ; au contraire, la Suisse, l'Espagne, restèrent indemnes, la Turquie d'Europe, l'Angleterre et la Suède n'eurent que quelques cas.

Quelques mois avant le 11 juin le choléra existait dans le Turkestan. Mais c'est par le transcaucasien que la maladie envahit l'Europe. Il est probable que c'est de l'Inde que provenait ce

choléra. Dans cette première partie de sa marche, le choléra a été lentement, puis une fois arrivé au Transcaucasien l'envahissement s'est fait rapidement par le chemin de fer, puis par les bateaux de la mer Caspienne. Il y a là une particularité qui différencie complètement cette épidémie de celle de 1832 qui a mis plusieurs années pour venir par terre de l'Inde jusqu'au centre de l'Europe.

En somme, de Bakou, le choléra est remonté vers Astrakan envahissant toute la vallée du Volga ; en deuxième lieu il a gagné la vallée du Don et en troisième lieu il a envahie toute la Transcaucasie et les bords de la mer Caspienne.

Du 15 juin au 15 novembre, le choléra a tué en Russie 280 000 personnes. En Perse, il fit périr 80 000 personnes sur une population de 7 millions d'habitants.

En Turquie ce sont les soldats venus d'Erzeroum qui apportèrent le choléra.

En Allemagne, le choléra débuta par Hambourg. Les premiers cas éclatèrent vers le 15 août dans la ville commerçante, sale, mal entretenue, remplie de ruelles sordides. Le nombre des cas fut considérable 19 500 et celui des décès 8 565.

En 1832, il y avait eu à Hambourg 1 400 décès, en 1846 il y en avait eu 1 674. L'eau que l'on boit à Hambourg provient de l'Elbe, elle est facilement contaminée, c'est ce qui explique, d'après les savants allemands, la gravité de l'épidémie dernière.

En Hongrie, on a compté 858 décès. Le choléra avait été importé par des marchandises ou voyageurs venus d'Allemagne.

En Belgique, les premiers cas remontent à la fin de juillet. Ils ont été importés par des ouvriers travaillant à Argenteuil.

Le choléra fut importé à Anvers par un bateau, le *Saint-Paul*, venant de Cette et ayant touché au Havre. L'épidémie n'a causé que 82 décès.

En Hollande, le choléra fut importé d'Anvers à la fin d'août. Le choléra apporté par divers bateaux en Angleterre n'a donné que quinze cas et ne s'est pas étendu.

LA FIÈVRE SCARLATINE

La fièvre scarlatine et la scarlatine sont deux désignations d'une seule et même maladie, bien que la croyance populaire soit

que la dernière appellation se rapporte à une affection plus douce et moins dangereuse que ne l'est la première. La scarlatine est une maladie extrêmement contagieuse; la personne qui en est atteinte engendre un poison communicable par l'atmosphère ou par inoculation, et il y a peu de gens qui soient assez rebelles à cette influence pour ne pas être contaminés au contact du malade.

On a également de bonnes raisons de croire que, sous des conditions particulières, quant à l'eau, au drainage, etc., la maladie peut se produire et se répandre épidémiquement en atteignant les personnes soumises à ces circonstances spéciales. Il est un fait incontestable, c'est que la contagion pénètre tout ce qui a eu contact avec le corps du malade : les vêtements, les excréments, et se communique dans une large mesure par les minces écailles que la peau rejette continuellement, surtout pendant la période de convalescence.

La fièvre scarlatine appartient à la classe des fièvres éruptives et est caractérisée par des symptômes tellement spéciaux que la méprise n'est guère possible, même pour des profanes. Généralement les premiers symptômes qui se présentent au début de la maladie sont le mal de gorge ou des atteintes de fièvre, le frisson, le mal de tête, la perte de l'appétit, parfois des vomissements suivis de chaleur à la peau, un pouls vif et de la soif. L'éruption apparaît de bonne heure, le second jour après les premiers symptômes d'indisposition, d'abord sous la forme de petits points rouges, soit sur le cou, sur la figure, la poitrine ou les bras, spécialement vers les coudes, les points devenant plus nombreux jusqu'à ce qu'ils forment, en une surface irrégulière, une éruption assez luisante qui s'étend sur l'abdomen et sur le corps en général. Le second jour, lorsque l'éruption a fait son apparition, les symptômes généraux de fièvre, la chaleur de la peau se maintiennent avec la même force, la gorge est plus enflammée et la langue prend l'aspect caractéristique de la maladie. Elle est couverte d'une couche blanche crémeuse, à travers laquelle les papilles de la partie antérieure, particulièrement vers la pointe, projettent à des points rouges ressemblant à une fraise; cet aspect peut demeurer, mais fort souvent l'enduit s'élève pour ainsi dire par plaques et laisse enfin la langue extraordinairement propre et rouge, couverte de papilles allongées, parfois d'une façon anormale. Dans les cas

assez favorables, l'éruption commence à disparaître entre le troisième et le quatrième jour et avec elles les symptômes fébriles, le mal de gorge, etc. Le malade naturellement reste faible mais avec un peu de soins la convalescence est rapide, la plupart du temps. Le moment qui demande le plus de sollicitude est celui de la desquamation, c'est alors aussi que la maladie est la plus contagieuse.

Lorsque l'épidémie est très bénigne, le traitement se réduit à fort peu de chose ; il y a même des gens qui ne font absolument rien, qui ne garde pas même la chambre et encore moins le lit. En cela ils ont grand tort, ne fût-ce que pour la contagion pour autrui, et d'ailleurs la fièvre scarlatine la plus bénigne peut se transformer en une affection dangereuse si l'on attrape le moindre refroidissement. Une attaque modérément aiguë de fièvre scarlatine demande certainement qu'on garde le lit dans une chambre aussi bien ventilée que possible et tenue à une température convenable ; le régime doit être très sévère et se borner au lait, à des farines, etc. La soif doit être satisfaite à volonté par des boissons tièdes ; on ne doit pas surcharger le malade de couvertures qui entretiendraient la chaleur de la fièvre. Si la peau est très chaude, il faut éponger le corps avec de l'eau tiède, avec ou sans addition d'un peu de vinaigre ; cela est en même temps bienfaisant et agréable pour le malade. On peut donner une dose de magnésie ou de rhubarbe, etc., ou, s'il y a beaucoup de fièvre, une purgation assez active. De 1 à 10 grains, suivant l'âge, de chlorate de potasse donnés toutes les six heures dans un peu de sucre et d'eau, sont un des rafraîchissements salins les mieux appropriés à cette maladie.

Dr D...

LE REVEIL DE L'ENFANT

Ce n'est pas aux jeunes mères qui élèvent leurs enfants avec amour, en acceptant vaillamment et joyeusement les ennuis et les soucis inséparables de tout devoir, que j'apprendrai les suprêmes joies de la mission maternelle. Ces lignes s'adressent aux mères légères et frivoles qui abandonnent le doux soin de ces chers petits êtres à des mercenaires ignorants et quelquefois brutales, sans se douter des joies qu'elles se refusent, de la paix et de

la sérénité que toute femme ressent au chevet d'un berceau. Puisse cette simple reminiscence les faire réfléchir et leur faire regretter une coupable indifférence !

C'était par une chaude après-midi de juin. Une belle petite fille de deux ans et demi, vêtue d'une longue robe décolletée, joue sur un canapé avec une poupée et des chiffons. La fatigue accablait le petit être qui s'endormit, le sourire aux lèvres, un jouet dans ses bras. La mère, attentive et prudente, jeta un drap sur les petites épaules et se mit à travailler près du berceau improvisé. L'aiguille s'arrêtait souvent, la jeune femme contemplant avec orgueil et amour le chérubin endormit et... songeait. Après une heure peut-être, l'enfant remua, sortit un bras potelé, entr'ouvrit, en bâillant, ses yeux bleus, et de cette voie argentine, si douce à l'oreille maternelle, murmura, comme dans un rêve, l'appel suprême : Maman !...

La tête dans ses mains, plongée dans une profonde méditation, la jeune femme ne répondit pas. Alors la petite tête se dressa, les cheveux ébouriffés, répétant d'une voix entrecoupée le mot qui pour l'enfant exprime tout dans ses différentes ondulations : Maman !... A ce second appel, la mère tressaillit, vit l'enfant étonnée, presque effrayée, lui sourit, glissa à genoux au bord du canapé et prit la blonde tête dans ses bras. Dans un long baiser les boucles brunes se mêlèrent aux blonds cheveux, les bras s'entrelacèrent, les deux têtes heureuses se confondirent, et un doux sourire illumina les deux figures ; l'enfant rayonnait de bonheur, et la jeune femme avait à son front l'auréole de la maternité !...

Jeunes mères mondaines et insouciantes, regardez ce tableau charmant ; réfléchissez que, pour de faux plaisirs, vous sacrifiez le plus sublime devoir, et si vous sentez encore vibrer votre cœur de femme, oh ! songez à ces joies sereines, infinies que vous ne goûterez jamais en *faisant élever* vos enfants ; ne laissez pas une étrangère assister au réveil du chérubin, soyez femmes, soyez mères, l'enfant vous sourira !

A. G.

La variole au Japon

Une épidémie de petite vérole sévit actuellement à Kobé (Japon) : il y a eu dans les deux dernières semaines 340 cas, dont 149 mortels.

CONSEIL D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE

(PARIS)

Instruction sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde

LE GERME DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE SE TROUVENT DANS LES DÉJECTION DES MALÂDES.

LA CONTAGION SE FAIT A L'AIDE DE L'EAU CONTAMINÉE PAR CES DÉJECTIONS OU PAR TOUT OBJET SOUILLÉ PAR ELLES.

Mesures préventives

En temps d'épidémie de fièvre typhoïde, l'eau potable doit être l'objet d'une attention toute particulière : l'eau récemment bouillie donne une sécurité absolue.

Cette eau doit servir à la fabrication du pain et au lavage des légumes.

Avant de manger, il faut se laver les mains avec du savon.

Les habitudes alcooliques, les excès de tous genres, et surtout les excès de fatigue, prédisposent à la maladie.

Mesures à prendre dès qu'un cas de fièvre typhoïde se produit

Les cas de fièvre typhoïde doivent être déclarés au commissariat de police.

L'Administration assurera le transport du malade, s'il y a lieu, ainsi que la désinfection du logement et des objets contaminés.

A. — Transport du malade.

Si le malade ne peut recevoir à domicile les soins nécessaires, s'il ne peut être isolé, notamment si plusieurs personnes habitent la même chambre, il doit être transporté dans un établissement spécial.

Les chances de guérison sont alors plus grandes et la transmission n'est pas à redouter.

Le transport devra toujours être fait dans une des voitures spéciales mises *gratuitement* à la disposition du public par l'Administration.

B. — *Isolement du malade.*

Le malade, s'il n'est pas transporté, sera placé dans une chambre séparée où les personnes appelées à lui donner des soins doivent seules pénétrer.

Son lit sera placé au milieu de la chambre ; les tapis, tentures et grands rideaux seront enlevés.

Cette chambre sera aérée plusieurs fois par jour.

Le malade sera tenu dans un état constant de propreté.

Les personnes qui entourent le malade se laveront les mains avec une solution de sulfate de cuivre faible (à 12 grammes par litre d'eau), toutes les fois qu'elles auront touché le malade et les linges souillés. Elles devront aussi se rincer la bouche avec de l'eau bouillie.

Elles ne rangeront jamais dans la chambre du malade.

C. — *Désinfection des matières.*

Il est de la plus haute importance que les déjections du malade, ainsi que les objets souillées par elles, soient immédiatement désinfectés.

La désinfection des linges et des mains sera obtenue à l'aide de solutions de sulfate de cuivre. Ces solutions seront de deux sortes, les unes fortes et renfermant 50 grammes de sulfate de cuivre par litre, les autres faibles renfermant 12 grammes par litre. Les solutions fortes serviront à désinfecter les déjections et les linges souillés ; les faibles serviront au lavage des mains et des linges non souillés.

Les commissaires de police tiennent *gratuitement* à la disposition du public des paquets de 25 grammes destinés à faire les solutions. On mettra deux de ces paquets dans un litre d'eau pour préparer les solutions fortes et un paquet dans deux litres pour les solutions faibles.

Pour désinfecter les matières, on versera dans le vase destiné à le recevoir un demi-litre de la solution forte. On lavera avec cette solution les cabinets d'aisances et tout endroit où ces déjections auraient été jetées et répandues.

Aucun des linges souillés ou non ne doit être lavé dans un cours d'eau.

Les linges souillés seront trempés et resteront deux heures dans les solutions fortes, puis seront lavés à grande eau avant le savonnage ou le lessivage.

Les linges non souillés seront plongés dans une solution faible. Les habits, les literies et les couvertures seront portés aux étuves municipales de désinfection.

D. — Désinfection des locaux.

La désinfection des locaux est faite *gratuitement* par des désinfecteurs spéciaux. Pour obtenir cette désinfection, il suffit de s'adresser au Commissaire de police du quartier.

Un médecin délégué est chargé de vérifier l'exécution des mesures prescrites ci-dessus.

LE CHOLERA ET L'HYGIÈNE (1)

En quelques semaines, Téhéran, capitale de l'empire perse, ville qui compte 120 000 habitants, a, par le fait de l'épidémie de choléra, perdu 12 000 personnes, sans compter les cas inconnus, soit environ un dixième de sa population.

A quelles causes faut-il attribuer une aussi formidable catastrophe ?

La ville s'élève sur un terrain sablonneux ; ses rues ne sont que des couloirs étroits, tortueux, irréguliers, sales au suprême degré, bordées de petites maisons et cabanes qui communiquent avec la rue par une porte basse et étroite. Les fenêtres donnent sur une petite cour intérieure, d'où un défaut de ventilation. Dans ces maisons, construites avec un mélange de boue et de paille hachée, on compte généralement de quinze à vingt personnes qui se disputent l'air si rare et l'insuffisance de lumière qui pénètrent à de rares intervalles dans ces infects taudis. Dans un coin de la petite cour se trouve une fosse d'aisances, à ciel ouvert, de 2 mètres de profondeur. Rien n'empêche les matières fécales de s'infiltrer dans le sol et d'infecter les nappes d'eau souterraines.

L'eau potable qui alimente la ville, est amenée de la montagne d'Elbruz par des canaux creusés dans la terre, sans aucun revête-

(1) (Extrait du rapport du délégué ottoman, à Téhéran, pendant l'épidémie.— *Gazette médicale d'Orient, et Giornale medico del R. esercito e della R. marina.*

ment ni soutien. La profondeur moyenne de ce canal est de 3 à 4 mètres, sur une largeur de 1m,50. Son existence et son trajet sont signalés à l'extérieur par de petits monticules distants les uns les autres de 50 à 60 mètres. Chacun de ces monticules est placé au bord d'un petit puits creusé, en forme d'entonnoir, qui pénètre jusqu'au ruisseau. Ces espèces de regards ont pour but de faciliter les recherches au cas où un éboulement se produirait. Les femmes du peuple viennent en masse y laver leur linge et même faire la toilette de leurs enfants. La population reste indifférente à ces détails et continue à se servir de cette eau pour ses usages domestiques.

A Téhéran, aucune mesure n'est prise en ce qui concerne les fumiers et la police médicale. Le savon ordinaire est, pour la plus grande partie de la population, un véritable objet de luxe. Enfin, le simple nom de municipalité est inconnu.

Jusqu'à ces derniers temps, les ensevelissements se faisaient en dehors de la ville. Mais, la besogne s'étant accrue, on crut devoir revenir à la ville pratique, et les inhumations se firent, en divers endroits, au beau milieu de la ville. Mieux encore : il faut dire que la coutume, en Perse, est d'ensevelir les morts à fleur de terre, laissant une ouverture pour la tête !

Il est facile de comprendre combien l'air doit être vicié par la décomposition des cadavres, sans parler du triste spectacle des corps déterrés par les chacals !

Dr MOREAU de Tours.

LA MÈRE ET L'ENFANT

Conseils aux écoliers

Il faut que les enfants abandonnent toute étude une heure au moins avant de se livrer au sommeil, car ils sont presque fatalement en proie à une certaine agitation quand un travail quelconque précède immédiatement leur coucher. Les étudiants et les travailleurs du cerveau doivent prendre les mêmes précautions que les enfants à cet égard. Il faut s'arracher résolument aux livres sérieux et aux papiers à une heure fixe, et se mettre à lire

soit un livre amusant ou un journal, soit à jouer, à faire de la musique, etc. On aura ainsi une nuit tranquille.

Les bonbons

Il vaut beaucoup mieux habituer l'enfant à acheter des fruits plutôt que ces bonbons et sucreries colorées qui sont éminemment pernicieuses. Les bonbons blancs ne sont pas aussi malsains, mais on les rend souvent plus épais et plus pesants avec de la terre à foulon, substance à peu près aussi digestible qu'un caillou, et, en outre, ils sont faits en grande partie de pur glucose ; cependant ils sont encore moins mauvais que les bonbons colorés car, même la couleur la plus commune, le rouge est souvent obtenu par le plomb, le bisulfure de mercure ou le bisulfure d'arsenic ; le vert est quelquefois obtenu avec du vert de gris ou de l'arséniate de cuivre ; le jaune avec de l'iodure de plomb ou du jaune d'ocre ; le bleu avec du bleu de Prusse. Le brun et le pourpre ne valent pas mieux. On peut arguer que la quantité de ces substances est trop minime pour faire du mal. C'est une erreur. Les enfants sont aisément intoxiqués, même par des quantités extrêmement minimes ; en outre, il peut résulter chez les enfants qui mangent beaucoup de bonbons, des inconvénients très graves par suite de l'accumulation dans l'organisme de substances toxiques.

Hygiène des jeunes filles

Pour les filles jeunes et délicates, le sommeil est le grand soutien et le grand restaurateur du système nerveux, il faut laisser dormir les fillettes aussi longtemps qu'elles le voudront. Elles doivent se coucher de bonne heure. Les lits et les oreillers doivent être de crin, de varech, de paille fine, etc., et non de plumes. Leurs chambres à coucher doivent être largement ventilées. Aucun vêtement de nuit ne doit servir le jour et réciproquement, et vêtements de jour et de nuit doivent être aérés jusqu'à ce qu'on s'en serve de nouveau. Leur nourriture doit consister surtout en fruits et en légumes. La viande ne leur est pas bonne, ne fut-ce que parce qu'elle stimule le système nerveux et d'ailleurs parce qu'elle ne convient pas aux enfants dans leur période de croissance. Les condiments, le thé et le café doivent leur être interdits. Si elles soupent, leur souper doit être très léger et pris deux heures au moins avant de se mettre au lit.

La principale raison pour laquelle tant de jeunes filles meurent entre 12 et 20 ans, c'est qu'on les tient trop enfermées. La vie en plein air leur est absolument nécessaire. Elles doivent passer une grande partie de leur temps au soleil et à l'air pur. Un exercice régulier à l'air libre est bienfaisant, surtout depuis 11 à 12 ans jusqu'à 15 ou 16. C'est l'âge où le corps passe par des transformations capitales et où la croissance est rapide. Pour marcher, ou jouer, ou travailler au dehors comme c'est nécessaire, la jeune fille doit avoir de vêtements simples, sains, de solides chaussures, des robes courtes, larges et légères, un chapeau léger, une liberté absolue de mouvements ; pour le mauvais temps, qui ne doit pas la retenir à la maison, elle aura des habits chauds, des mitaines, des souliers à l'abri de l'eau.

Les mères devraient se montrer moins soucieuses d'observer, dans l'éducation de leurs filles, les règles de la mode et de l'usage. Si une jeune fille a la santé délicate, les parents, au lieu de prendre les mesures d'hygiène indispensables pour la fortifier, la bourrent de drogues et l'accablent de précautions minutieuses. Trois réglemens devraient surtout être prescrits aux mères : 1. Donnez à vos filles la vie en plein air ; 2. Encouragez-les à vivre en plein air ; 3. Forcez-les à vivre en plein air.

Rien n'est plus important : de l'air et du soleil ! Un petit enfant n'est pas plutôt capable de marcher qu'il manifeste le désir instinctif de sortir. En quittant le sein de sa mère, il veut se revivifier au sein de l'atmosphère.

On doit placer le plus possible les enfants en harmonie avec la nature ; c'est le seul moyen d'éviter et de vaincre les difficultés futures.

Dr NÉBO.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.—L'année a-t-elle une durée fixe ?

R.—Non ; elle varie de 38 secondes au-dessus et au-dessous de sa durée moyenne. Elle a lentement diminué depuis le commencement de notre ère. Ainsi, un centenaire de nos jours a réellement vécu 20 minutes de moins qu'un centenaire du temps de l'empereur chinois Hoang-Ti. La plus courte durée de l'année

aura lieu en l'an 7 600 avec 70 secondes de moins qu'en l'an 3 040 de notre ère.

Q.—Que faut-il faire lorsqu'on se coupe ?

R.—Lorsqu'un accident de cette nature se produit, on doit soigneusement réunir les bords de la plaie et les maintenir au moyen de colle de poisson, de plâtre ou de diachylon, ou si la coupure est aux doigts, au moyen d'un simple morceau de linge qui se trouve dans les meilleures conditions s'il est trempé de sang. Quand l'hémorrhagie est forte et persiste pendant plus d'un quart d'heure, c'est qu'il y a généralement une artère atteinte, et il faut alors avoir recours au médecin. En attendant, on presse contre la plaie un tampon de linge ou un mouchoir de poche roulé bien serré ; d'ordinaire cela arrête le sang ; si la coupure est aux membres on peut lier autour du tampon un ruban de fil ou une corde qu'on serre avec une fourchette ou un morceau de bois en tournant plusieurs fois.

Q.—Comment faut-il nettoyer les souliers de satin blanc ?

R.—Frottez le satin dans le sens de sa longueur avec un morceau de flanelle blanche neuve trempée dans l'esprit de vin. Si les souliers ne sont que très peu salis, on peut les nettoyer en les frottant avec du vieux pain. On doit conserver les souliers de satin blanc dans du papier bleu hermétiquement recouvert de gros papier gris.

Q.—Comment peut-on faire disparaître la vermine des cheveux ?

R.—En coupant les cheveux court et en frottant régulièrement la tête tous les soirs avec du précipité blanc, en la brossant le lendemain matin en prenant bien soin de ne pas mouiller la peau. Deux ou trois applications suffiront. De l'essence de térébenthine agit presque aussi bien mais peut enflammer la peau.

Q.—D'où proviennent généralement les bruits dans la tête ?

R.—Ces bruits affectent beaucoup de personnes sourdes. Ils sont ordinairement un symptôme d'obstruction de la trompe et de désorganisation de l'oreille moyenne. D'abord, le bruit prouve évidemment l'irritation du nerf auditif et conjointement de tout le système nerveux. La position sociale du malade et particulièrement les circonstances psychologiques exercent une grande influence. Un refroidissement à la tête peut causer un tintement plus ou moins intense. La sensation du craquement peut provenir du déplacement du mucus par l'air dans l'oreille moyenne. C'est plutôt bon que mauvais signe et on n'y doit pas attacher trop d'importance.

Q.—Prière d'indiquer la manière de faire soi-même l'eau de chaux ?

R.—Eteignez la quantité de chaux que vous voudrez et agitez-la avec trente ou quarante fois son poids d'eau pour lui enlever la

potasse qu'elle peut contenir ; laissez reposer et décantez. Rejetez le liquide désigné sous le nom de chaux de première, puis versez sur l'hydrate de calcium cent fois son poids d'eau de fontaine. Agitez de temps en temps le premier jour et laissez reposer, décantez au fur et à mesure du besoin. La solution contient pour 1 000 environ, 1 g. 285 chaux caustique. Codex c'est l'eau de chaux, que les médecins désignent quelquefois sous le nom d'eau de chaux seconde. D...

Mesures sanitaires en France

On écrit de Port-Vendres que l'agent sanitaire principal de cette ville vient de recevoir du directeur de la santé, à Cette, un avis qui l'informe qu'à l'avenir tous les bateaux provenant de Marseille devront être soumis à la visite sanitaire et à la désinfection.

COCAINE, PEPSINE ET NARCEINE

La cocaïne insensibilise la terminaison des nerfs sensitifs ; la narceïne rend cette anesthésie plus durable et moins limitée ; la pepsine contribue à la digestion des aliments albuminoïdes. Se basant sur cette triple propriété, M. Winkler, pharmacien à Montreuil, près Paris, a eu l'heureuse idée d'associer ces trois substances dans un même élixir. Cette préparation d'une composition toute différente de celle des produits similaires, contient très peu d'alcool, véhicule qui nuit singulièrement à l'action de la pepsine. L'Antigastralgique Winkler produit d'excellents effets dans les affections douloureuses de l'estomac ; il agit contre les vomissements chez les tuberculeux et chez les femmes enceintes, on le prend à la dose de 1 à 2 cuillerées à bouche, généralement $\frac{1}{4}$ d'heure avant les repas, ou au début des crises gastralgiques.

(Gazette Médicale de Liège).

Les *Archives de neurologie*, revue mensuelle des maladies nerveuses et mentales, sous la direction de M. CHARCOT, publie les mémoires originaux des médecins spécialistes français et étrangers. Il contient une revue analytique complète de tous les travaux de psychiatrie et de neuropathologie publiés en France et à l'étranger. Les *Archives de neurologie* forment chaque année 2 beaux volumes in-8 carré ornés de figures et de planches hors texte d'environ 600 pages chacun. Rédacteur en chef : BOURNEVILLE ; secrétaire de la rédaction : J.-B. CHARCOT fils et G. GUINON. Prix de l'abonnement 23 francs.

Prix des abonnements réunis du *Progrès médical* et des *Archives de neurologie*, pour 37 francs au lieu de 44 francs.

CHOLÉRA !

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit

M. L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Diarrhée." Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien
Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

J. EMILE VANIER

Chemin de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées. Expertises, arbitrages, expropriations.

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

Bureaux: - Imperial Building, 5ème Etage, Rue St-Jacques

MONTRÉAL.

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteurs, Canada et étranger.

Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

TOUTES LES MALADIES

pour lesquelles on prescrit l'HUILE de FOIE de MORUE peuvent être traitées efficacement par

LA FUCOGLYCINE GRESSY

C'est le seul remède qui, contenant tous les principes reconstituants de l'huile de foie de morue, soit d'un goût agréable et d'une digestion facile.

La **Fucoglycine**, après 35 années d'expériences concluantes, est aujourd'hui préférée à l'Huile de Foie de Morue par un grand nombre de médecins.

Préparée par LE PERDRIEL & CIE, Paris.

AGENT GÉNÉRAL: C. ALFRED CHOUILLOU,

MONTRÉAL.

BIBLIOGRAPHIE

ENCYCLOPÉDIE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE PUBLIQUE. *Directeur : Dr JULES ROCHARD. Libraires-Éditeurs : Veuve BABE et Cie., Place de l'École de Médecine, Paris.*

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique* se composera de dix livres :

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique* a pour but de donner aux médecins les connaissances qui leurs sont indispensables pour s'acquitter de leurs fonctions : Elle est également destinée à servir de guide aux administrations, aux conseils d'hygiène et de salubrité et à les éclairer sur toutes les questions qui sont de leur ressort. Elle paraîtra par fascicules de dix feuilles et dans un laps de trois ans. Elle comprendra environ huit volumes in-octavo raisin, de 800 pages en moyenne. Indépendamment de la table des matières qui sera annexée à chaque volume, une table alphabétique très détaillée sera placée à la fin de l'ouvrage pour faciliter les recherches.

AVIS.—*Depuis le 1er Juillet 1889, elle comprendra un fascicule de dix feuilles avec figures et planches ; les fascicules 1 à 24 sont en vente.*

Prix de chaque fascicules (1 à 10).....	3 fr. 50
Prix du fascicule 11.....	2 fr. 50
Prix de chaque fascicule (12 à 22).....	3 fr. 50
Prix du fascicule 23.....	3 fr. “
Souscription à forfait à l'ouvrage complet.....	150 fr. “

ANTIPYRINE EFFERVESCENTE

L'éloge de l'Antipyrine n'est plus à faire : sa sûreté et sa promptitude d'action sont aujourd'hui nettement établies contre la

MIGRAINE, LES SCIATIQUES, L'ANGINE DE POITRINE, &C.

Son seul inconvénient était l'intolérance présentée à son égard par certains estomacs délicats rapidement pris de crampes et de nausées.

Cet inconvénient est supprimé et de la façon la plus absolue dans l'**Antipyrine Effervescente** par l'adjonction de l'acide carbonique que lui assure le bénéfice de son pouvoir antigestalgique bien connu.

Préparée par **LE PERDRIEL & CIE, Paris.**

Agent général :

C. ALFRED CHOUILLOU,

MONTREAL.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Mon affectionné
Arthur Mathieu*

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout desir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant pour cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

PHARMACIE DECARY

Ouverte tous les jours de l'année, la nuit et le jour.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE.

Trois Pharmaciens sont attachés au Laboratoire des prescriptions, qui est placé sous le contrôle de M. C. M. DÉSILERS.

Seul propriétaire au Canada des célèbres solutions du Dr BROWN-SQUARD, de Paris, — **Spermine, Cérébrine**, — employées en injections sous-cutanées par les célébrités médicales de l'Europe.

Graines de Plantain, pour la guérison de la dyspepsie.

ARTHUR DECARY, Pharmacien,

Coin des Rues St-Denis et Ste-Catherine,
MONTREAL.

Telephone Bell 6888.

LA GOUTTE, LE GRAVELLE, LES RHUMATISMES

ne peuvent être guéris sans

*** LITHINE ***

Les sels granulés effervescents de CH. LE PERDRIEL, Carbonate, Citrate, Benzoate, Salicylate, Bromhydrate **de Lithine** dissolvent les calculs et les sels, causes premières de ces maladies.

AGENT GÉNÉRAL : C. ALFRED CHOUILLOU,

MONTREAL.

RAISONS POUR LESQUELLES L'ON DOIT SE SERVIR

— DU —

BAUME RHUMAL

1.—Son effet sur les **RHUMES OBSTINES** se fait sentir de suite. Aucune Toux, Bronchite, Coqueluche ou autre affection de la gorge et des poumons peut résister à son action.

2.—Il est bon au goût, les enfants le prennent sans la moindre difficulté.

3 —Il est économique. Chaque bouteille contient **20 Doses pour Adultes**, et le prix **25 cents** le met à la portée de toutes les bourses. Lisez les quelques certificats que nous avons choisis parmi les milliers qui nous ont été envoyés depuis un an.

MADAME TESTARD DE MONTIGNY, la Dame de notre dévoué Recorder, nous écrit en date du 5 février 1892 :

M. BARIDON.—“ Je me suis servi du **Baume Rhumal** pour une de mes jeunes filles qui souffrait d'un rhume violent et prolongé. Je me fais un devoir de certifier qu'elle en a ressenti un soulagement immédiat, et en peu de temps la guérison a été complète.”

Un père de famille, Côteau St-Louis, 1076 rue Berri :

MONSIEUR BARIDON.—“ Ayant fait usage du **Baume Rhumal** pour mes enfants qui avaient de mauvaises toux, je suis heureux de certifier que c'est le meilleur remède que j'ai employé jusqu'aujourd'hui.”
“ Votre, etc., LOUIS FRUITIER.”

M. GEO. STREMSKI, 1735 rue Ste-Catherine, nous écrit en date du 15 janvier dernier :

A M. BARIDON, agent général pour la vente du **Baume Rhumal**.—Cher Monsieur,—“ Depuis trois mois, je souffrais d'un rhume qu'aucun remède ne pouvait soulager. Après avoir épuisé tous les médicaments sans succès, je me suis décidé à faire l'essai de votre **Baume Rhumal**. Je suis heureux de le recommander, car une seule bouteille a suffi pour me guérir.”

Le Baume Rhumal est en vente partout.

L. R. BARIDON, Pharmacien,

1703, Rue Ste-Catherine.

SEUL AGENT POUR LE CANADA.